

Décision portant nomination de M. Franck PELLOUX aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'UMR 5266 intitulée SIMaP**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC 151290DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 5266 intitulée SIMaP et nommant M. Yannick CHAMPION en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 5266 en date du 04/06/2019 ;

Considérant que M. Franck PELLOUX a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée les 15, 22 et 28 mai 2018 à Saint Martin d'hère par le CNRS, INP Grenoble et l'UGA, ainsi que les modules des jeudis de la sécurité suivants : ambiances physiques de travail, travail sur écran, risque LASER, risque incendie, risque chimique, protections respiratoires, risques liés à l'utilisation de bouteilles de gaz spéciaux et cryogéniques, risque électrique, radioprotection : sources scellées et générateurs de rayons X, risque lié aux nanomatériaux, la gestion des déchets chimiques.

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Franck PELLOUX (A/I), est nommé(e) aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 5266 intitulée SIMaP, à compter du 11/06/2019

M. Franck PELLOUX exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, M. Franck PELLOUX est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à St Martin d'Hères, le 11/06/2019

Le directeur de l'unité

Visa du délégué régional du CNRS




Yannick CHAMPION
Directeur du Laboratoire SIMaP

Visa des partenaires (si nécessaire)